

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 31 MARS 2016

N° 0131

Monsieur Saïdi Abdelkrim

Saïda 03 FEV 2015

Poète et praticien de la chanson bédouine

Objet : Inscription de la chanson Raï traditionnelle ou bédouine de la région de Saïda et l'ouest de l'Algérie sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je déclare que je soutiens et je participe en toute liberté à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

M. Saïdi Abdelkrim

N. CIN: 04107

da. 11.05.2010. a Saïda

[Handwritten signature]





Mr Belahi Djilali

Sidi-Belabès

03 FEV 2015

Musicien et chanteur (berrah)

Objet : Inscrire la chanson de Raï traditionnel sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je soussigné, Mr Belahi Djilali, dit Carlos, déclare soutenir et participer à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.



Derkaoui Abdelkader

Fabricant d'instrument de musique traditionnelle Guellal

Objet : Inscrire la chanson de Raï traditionnel sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je soussigné, Monsieur Derkaoui Abdelkader dit Moummou, ancien fabricant de matériel de musique traditionnelle (guellal), déclare soutenir et participer à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

03 FEV 2015



Monsieur Benali Boutine

Poète et mélomane de la chanson bédouine

Objet : Inscription de la chanson Raï traditionnelle ou bédouine de la région de Saïda et l'ouest de l'Algérie sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Je, soussigné, Monsieur Benali Boutine, déclare que je soutiens l'inscription de la chanson bédouine dite la chanson Raï traditionnelle, comme patrimoine de l'humanité, dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel. Je soutiens et je participe en toute liberté à l'élaboration du dossier visant à son inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Fait à Saida le 04 FEV 2015

BOUTINE Benali

N. carte N: 793737

d: 15 1071 2006

République Algérienne Démocratique et Populaire



Wilaya de Sidi Bel Abbès
Association Tarab Bedoui
Théâtre de verdure SBA

04 FEV 2015

A Monsieur le directeur du centre national des recherches
préhistoriques , anthropologiques et historiques

Objet : demande d'inscription de la chanson Rai sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité .

Monsieur,

Président de l'association tarab Bedoui , dont le but est la préservation de la chanson bédouine te rai à Sidi Bel Abbès , j'ai l'honneur de vous demander par la présente de bien vouloir procéder à l'enregistrement de ladite chanson Rai au répertoire national des monuments historiques.

Dans l'espoir que, si notre demande est satisfaite, cette perle du patrimoine national pourra être sauvée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, monsieur , l'expression de ma respectueuse considération.

Le président

بوسكران قاضي
رئيس الجمعية



KMA

République algérienne démocratique et populaire
Wilaya de Sidi Bel Abbas



Association culturelle Es Salam
Sidi Bel Abbas

04 FEV 2015

A Monsieur le directeur du centre national de recherches
préhistoriques, anthropologiques et historiques

Objet : demande d'inscription au répertoire mondial de l'Unesco de la chanson et musique RAI .

Monsieur,


Président de l'association Es Salam et dont le but est la préservation de la chanson et musique Rai , j'ai l'honneur de vous demander par la présente de bien vouloir procéder à l'enregistrement de ladite chanson et musique au répertoire mondial de l'Unesco.

Datant du vingtième siècle, elle recèle une richesse musicale et orale ancrée dans la société locale

Voilà pourquoi nous sollicitons cette inscription, dans l'espoir que, si notre demande est satisfaite, cette perle du patrimoine national pourra être sauvée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Le président

~~Benabdelhakim Bouachem~~
Fidèle

Association Culturelle El Salam
EL SALAM
السلام
الجمعية الثقافية السلام

République algérienne démocratique et populaire
Wilaya de Sidi Bel Abbas

Association culturelle Es Silm wa Salam musicale
Sidi Bel Abbas

- Date M Jals 2008

04 FEV 2015



A Monsieur le directeur du centre national de recherches
préhistoriques, anthropologiques et historiques

Objet : demande d'inscription au répertoire mondial de l'Unesco de la chanson et musique RAI .

Monsieur,

j'ai l'honneur de vous demander par la présente de bien vouloir procéder à l'enregistrement de ladite chanson et musique au répertoire mondial de l'Unesco. Ce genre de musique et son oralité nous est transmis par nos aïeux depuis plus d'un siècle .

Voilà pourquoi nous sollicitons cette inscription, dans l'espoir de voir cette musique sauvegardée pour les futures générations .

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le président

ALLAM Med 

NAimj Zouhiz RA

Aïbou d Abou. ST



ALLAM Maachou


République Algérienne Démocratique et Populaire



Wilaya de Saida

Association : L'art bédouin traditionnel

Agréée le 30-04-2013

Numéro d'agrément :01 Saida

23 SEPT 2015

A Monsieur le directeur du centre national des recherches préhistoriques,
anthropologiques et historiques

Objet : demande d'inscription de la chanson Rai sur la liste représentative du
patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Monsieur,

Dans le cadre de la convention de l'UNESCO de 17 octobre 2003 et pour
l'inscription de la chanson Rai et chanson bédouin dans la liste du patrimoine
culturel immatériel de l'humanité, nous vous sollicitons, Monsieur le directeur
de procéder à réaliser et mettre en œuvre cette quête légitime et culturel de
notre patrimoine musical.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur mes salutations les
plus distinguées.



عواد محمد
رئيس الجمعية



Monsieur Guendouz Kada

Saïda

23 SEPT 2015

« al-Asala wa – l – hifad ala aturath wa al-funun al-cha'biya

(Association pour la protection

De la tradition, le patrimoine et les arts populaire)

جمعية الأصالة والحفاظ على التراث والفنون الشعبية

Objet : Inscription de la chanson Raï traditionnelle ou bédouine de la région de Saïda et de l'ouest Algérien sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Je soussigné, Monsieur Guendouz Kada ainsi que tous les membres de mon association, soutenons l'initiative de l'inscription dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel et participons activement à la protection du patrimoine de la chanson tradition de l'ouest et aidons à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

Signature des membres de l'association

أعضاء جمعية "الثقافة الشعبية"

Président : Mr Guendouz Kada

الشاعر
غندوز قادة

باهي عامر عفو
سعيد العربي
سید عبد القادر

Nom : AOUAD

Prénom : Mohamed

Né le 15-11-1947 Saïda

Cadre musical : Auteur, compositeur et chanteur

24 SEPT 2015



DECLARATION

Objet : pour une inscription de la chanson Raï sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je soussigné, Monsieur AOUAD Mohamed dit Boutaïba Saïdi, chanteur et président de l'association « l'art bédouin traditionnel » qui a été agréée le 30 avril 2013 à Saïda, déclare soutenir la demande d'inscription de la chanson Raï sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité et je participe à l'élaboration de ce dossier.

N° Carte d'identité nationale : 684413
Delivré le 03/02/2008 à Daïra SAÏDA

عواد محمد
رئيس الجمعية

Ain Temouchent



24 SEPT 2015

INSCRIPTION de la Chanson Raï sur la liste
de l'unesco

Dans le cadre de la Convention de 2003. 'Peuple
de son pays', Mokrane Kouider Président de
l'association Culturelle de poésie populaire et
classique d'Ain Temouchent, après en avoir
déclaré soutenu et participé à l'élaboration
de la liste d'inscription de la Chanson Raï
traditionnelle et de la poésie populaire chantée
sur la liste représentative du patrimoine
culturel immatériel, comme patrimoine de
l'humanité.

MOKRANE KOUIDER
PRESIDENT
DE L'ASSOCIATION

Le Président : Mokrane Kouider
Le vice Président : SEKLAL Djelloul
Le Secrétaire : Roussi Rokhamed



DECLARATION

Inscrire la chanson de Raï traditionnel sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je déclare soutenir et participer à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

- BOUARFA - KARIM.

- Fonction: directeur de la Bibliothèque principale de la lecture publique de Ai Temecheht.

N° CNI: 543011. / Délivré le 17/03/2013

24 SEPT 2015

Nom : KOUIDRI

Prénom : SEMAIN

Né le 10/07/1951

Cadre musical : Poète, Berrah, Gouale



24 SEPT 2015

DECLARATION

Objet : pour une inscription de la chanson Raï sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je soussigné, Monsieur Kouidri Semain dit cheikh Smain, poète, « berrah » et « Gouale » et membre de l'association « culture populaire » déclare soutenir la demande d'inscription de la chanson Raï sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité et je participe à l'élaboration de ce dossier.

N° Paris de l'Inventaire : 20344
délivré le 12 Avril 2009



26 JAN 2016

Monsieur Belabès SEDJERARI

Président de l'association AHL AL-BLAD

Wilaya de Sidi-Belabès

Date de création 1994



Objet : Inscrire la chanson bédouine ou le Raï traditionnel, sa poésie et ses instruments sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le Raï traditionnel qui représente la chanson bédouine rappelant les transhumances des bergers en état de nomadisme connaît un net recul.

Pour cela, nous sollicitons, son inscription sur la liste de l'UNESCO en application de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel.

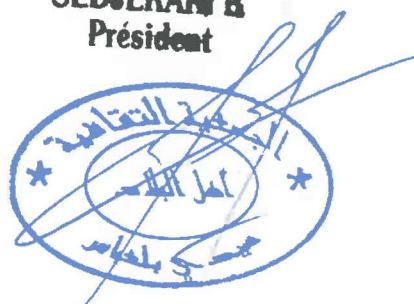
Les membres de mon association et moi-même soutenons cette initiative et participons activement à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

Fait à Sidi - Belabès

Le président de l'association Ahl al-Blad

Membres association
oum-jniba khaled
AMER Mohamed

SEDJERARI B
Président





MINISTERE DE LA CULTURE

DIRECTION DE LA CULTURE – SAIDA-

MAISON DE LA CULTURE « MUSTAPHA KHALEF »

WILAYA DE SAIDA

N° 179

26 JAN 2016

Monsieur le Directeur
Centre National de Recherches Préhistoriques,
Anthropologiques et Historiques
Alger

Objet : inscription de la chanson bédouine ou le Raï traditionnel à la liste du patrimoine de l'humanité de l'UNESCO

Monsieur le Directeur,

Considérant l'intérêt croissant que la population de Saïda, notamment les jeunes, porte à la chanson traditionnelle bédouine dit le Raï traditionnel qui se joue avec des instruments traditionnels (guesba, guellal...) et en accord avec le directeur de la culture, j'adhère à la demande de la société civile d'inscrire ce genre musical artistique sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en tant que patrimoine de l'humanité.

Je mets à votre disposition et à celle de vos chercheurs tous les outils de travail qui se trouvent dans l'institution dont j'ai la charge « la maison de la culture de Saïda », disposant de chansons, poésies, instruments, fichiers d'artistes et sympathisants.

Monsieur le Directeur, je reste à votre disposition et vous prie de croire en mon profond respect.

Mme Aicha DAOUDI

Directrice de la Maison de la Culture

wilaya de Saïda

مدينة دار الثقافة
سعيدة
نادي عائشة





Monsieur *Kabdani Mohamed*
Président de l'association *Promotion des arts et instruments à vent*
Date de création : *2015*
Decret n° *89/2015*

26 JAN 2016

Objet : Inscription de la chanson de Raï traditionnel sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, les membres de mon association et moi-même, sollicitons, l'inscription sur la liste représentative de l'UNESCO de la chanson de Raï traditionnel en tant que patrimoine de l'humanité.

Nous mettons tout en œuvre pour soutenir cette initiative et participons à l'élaboration du dossier visant à cette l'inscription de la chanson Raï traditionnel.

كبداني محمد
رئيس





DECLARATION

Inscrire la chanson de Raï traditionnel sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je déclare soutenir et participer à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

Monsieur . AGUILI MBAREK
président association "Si al-khatib"
des arts populaires chants et
dances traditionnelles.-Ain-Tempoucha
Agrée en 1995 n° 19.



26 JAN 2016



DECLARATION

Inscrire la chanson de Raï traditionnel sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans le cadre de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, je déclare soutenir et participer à l'élaboration du dossier visant à l'inscription de la chanson Raï traditionnelle sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

Membres:

BEHI Michaux
Benami HADJE.

President:
Touir JOURAS

رئيس الجمعية
طوير مسراه

26 JAN 2016



Lettre d'approbation

Objet : adhésion des membres de l'association « Culture populaire » à l'inscription de la chanson bédouine dite « Raï traditionnelle » de Saïda et de l'ouest de l'Algérie sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

En application de la convention du 17 octobre 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, nous, soussignés, les membres de l'association de « Culture populaire », approuvons l'initiative et soutenons pleinement l'opération du montage du dossier visant à l'inscription de la chanson « Raï traditionnelle » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel comme patrimoine de l'humanité.

Signature des membres de l'association

Président : Mr Tabti Mohamed

C.D. n° 1030
Be'lioune le 27/12/2015

أعضاء جمعية "الثقافة الشعبية"

Mr. Y. B. N. - AMIWE
Bel TABI Makhlouf
Maïb Yamina
N° 507 80.



السيد : ثابتي محمد
رئيس الجمعية

27 JAN 2016